

### « Nous ferons au mieux pour vous répondre »

(Hugues Perrin, procrastinateur à la DGFIP)

Les limites de l'audioconférence : ne sachant pas qui était présent au début de la conférence téléphonique et n'ayant entendu aucun des représentants de l'administration, la CGT a plaisanté avec les représentants des OS sur le boycott de la réunion par la direction. Mais M. Perrin, qui en fait était déjà connecté, a rapidement rassuré la CGT. Au-delà de la blague, ces réunions à distance commencent à agacer tout le monde.

La CGT avait déjà prévenu le directeur par mail qu'elle ne participerait pas à d'autres points que la crise sanitaire et l'affaire M., des instances existant pour débattre sur l'organisation des services et les conditions de travail. Les débats ayant beaucoup duré, la réunion n'aura finalement traité que ces deux thématiques.

#### L'affaire M.

Alors que l'affaire est parue dans toute la presse, qu'elle soit nationale ou locale, notre directeur nous a fait un point sur l'affaire de « celui dont on ne prononce pas le nom ».

La CGT a réaffirmé sa position sur le fait qu'elle ne ferait pas de commentaires tant que l'affaire ne serait pas jugée. **En revanche, nous avons répété que le message du DRFiP**



**aux agents sur le sujet est proprement inadmissible et digne d'un directeur qui assigne ses agents au tribunal administratif.** Pour mémoire, c'est M. Menvielle qui, à l'époque, a distribué les lettres comminatoires sur le site des Carmes !!!

**De manière étonnante, pour l'administration, un agent de base est coupable a priori et un AFiP est présumé innocent.**

« Mon message qui a choqué, je le regrette, ce n'était pas mon choix ». L'amiral nous a précisé : « reçu cinq sur cinq ». Mais la CGT attend de voir comment le directeur va corriger le tir de son seul message sur le sujet... Affaire sensible !

**Nous attendons également les suites de la réflexion sur la chaîne de commandement et qu'elles soient traduites et formalisées à l'ordre du jour d'un prochain CTL.**

## Point sur la crise sanitaire

Rien de vraiment nouveau sous la comète.

Notre directeur RH s'est contenté de renouveler les préconisations habituelles :

- aération ;
- gestes barrières ;
- distance de deux mètres ;
- port des masques fournis par l'administration.

Les jauges dans les accueils ne sont pas modifiées.

Les restaurants administratifs sont tenus de respecter une jauge de 8 m<sup>2</sup>, ce qui pose difficulté pour les restaurants de la place Occitane et du Mirail.

Une note sur le télétravail est au visa du directeur cette après-midi pour diffusion courant de la semaine prochaine.

Ce n'est pas un tsunami mais les vagues d'ordinateurs portables se succèdent : la 5ème vague est arrivée (40) et va être complétée par 200 autres ordinateurs et la 6ème vague est à venir.



Suite au CTL demandé par les organisations syndicales, la direction se penche enfin sur la question des conditions de télétravail. Des questionnaires sur le télétravail ont été diffusés à tous les agents. La direction va sur le sujet, s'adjoindre les compétences de l'ANACT (Agence nationale d'amélioration des conditions de travail) selon des modalités qui nous seront dévoilées prochainement. Est-ce que ce partenariat nous garantira un « retour d'expérience » (le fameux « RETEX ») digne de celui élaboré par la Douane ? Espérons-le, car pour le moment, cette analyse ne se fait qu'entre « gens de bonne compagnie ».

La CGT a réaffirmé ses revendications quant à l'organisation de réunions dans chaque service pour discuter de l'organisation du travail en présence de télétravail. Mais notre directeur ne connaît pas le collectif. Il ne sait être attentif qu'aux situations personnelles...

Aux OS qui entendaient poser des questions sur d'autres sujets, M. Perrin a répondu en concluant la conférence par ces mots : « *Si vous pouvez nous envoyer vos questions par mails. Nous ferons au mieux pour vous répondre.* ». D'où l'utilité de programmer les réunions à 11h00 ...



**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr)